

COÛT DE LA SCOLARITÉ

I- Contribution des familles

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.

	Ecole Saint Germain	Collège Le Jouteux
Contribution mensuelle (10 mois) des familles	71,00€ / mois	73,70€ / mois
Contribution de solidarité	Montant libre annuel que je souhaite verser pour soutenir le fonctionnement de l'ensemble scolaire.	

Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants dans l'Ensemble scolaire bénéficient d'une réduction de :

- 5 % de remise sur la contribution de la classe de 6^{ème} pour les CM2 venant des écoles de l'Ensemble scolaire Saint-Pierre.
- 20 % de remise sur la contribution familiale du 2^{ème} enfant, et 10 % par enfant supplémentaire.

II- Les cotisations APEL

L'association de parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services. L'adhésion à cette association est volontaire et est de 25,25 € dont :

- ✓ 20,25 € de cotisation à l'APEL départementale : cotisation unique facturée par l'établissement catholique où est scolarisé l'ainé de la famille.
- ✓ 5 € de cotisation à l'APEL de l'établissement : cotisation unique facturée à l'ainé de la famille inscrit dans notre établissement.

La cotisation APEL départementale inclut l'abonnement à la revue "Famille et Education". La cotisation est uniquement facturée par l'établissement catholique où est scolarisé l'ainé de la famille (l'établissement doit être situé en Indre-et-Loire). Si l'ainé n'est pas scolarisé au sein de l'Ensemble scolaire Saint-Pierre, merci de fournir un certificat de scolarité avant le 30 septembre de l'année en cours pour la non-facturation.

L'adhésion est volontaire et est due en une seule fois à la première échéance. Un courrier de renonciation devra être transmis au service comptabilité avant le 30 septembre de l'année en cours pour la non-facturation. En cas de non adhésion à l'APEL, la famille ne pourra pas bénéficier d'un tarif réduit sur certaines activités pédagogiques, financées totalement ou en partie par ce biais.

III- La fiche régime

Vous trouverez en annexe du règlement financier une "fiche régime" qui vous permettra d'inscrire votre enfant à la demi-pension et/ou à l'étude-garderie.

Pour toute demande de changement de régime, vous pourrez prendre contact directement avec le secrétariat.

IV- La demi-pension

Rubriques	Primaire Montant par mois 10 mensualités	Collège Montant par mois 10 mensualités
4 jours par semaine	77,00 €	79,80 €
3 jours par semaine	57,75 €	59,85 €
2 jours par semaine	38,50 €	39,90 €
1 jour par semaine	19,25 €	19,95 €
Repas occasionnel	5,80 €	6,00 €

Vous pouvez inscrire votre enfant pour un nombre de jours fixes allant de 1 à 4 repas par semaine. Le prix du repas est constitué d'une part fixe de frais liés au personnel de restauration et de la surveillance de la demi-pension ainsi que d'une part alimentaire. Chaque repas est constitué d'une entrée, d'un plat avec son accompagnement, d'un laitage et d'un dessert. Les menus sont affichés chaque semaine et disponibles sur le site internet de l'établissement.

Les repas sont remboursés à partir du 3^{ème} jour d'absence et sur justificatif médical.

V- Restauration occasionnelle

Les élèves externes ou ayant un forfait de demi-pension inférieur à 4 jours par semaine ont la possibilité de déjeuner sur place occasionnellement. Il convient de le signaler à l'enseignant de l'enfant ou au secrétariat au moins 72 heures avant la prise du repas occasionnel. Le repas devra être réglé lors de la facturation complémentaire transmise au début du mois suivant.

VI- L'étude et la garderie

GARDERIE École	ETUDE École (à partir du CE1) – Collège de 17h à 18h
Le matin de 7h30 à 8h45 Le soir de 16h45 à 18h30 Coût : 2,20 € par heure, avec facturation au quart d'heure.	ETUDE possible les lundis, mardis, jeudis, vendredis. Coût : 2,50 € par étude

La présence occasionnelle à la garderie ne nécessite pas d'inscription préalable. Les frais de garderie sont facturés au réel le mois suivant, sur la facturation complémentaire. Tout retard au-delà de 18h30 peut suspendre l'accès à la garderie, et sera facturé 5 € par tranche de 10 minutes.

L'inscription à l'étude se fait pour l'année scolaire, en complétant la "fiche régime" en annexe du règlement financier. Toute demande de changement devra être vue en amont avec le secrétariat.

VII - Activités et sorties pédagogiques

Il peut être demandé une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant dans l'Ensemble scolaire Saint-Pierre (accueil d'un intervenant...) ou hors de celle-ci (séances de cinéma, visites culturelles, spectacles...). Le montant est variable en fonction du coût de la sortie et du transport.

Si un voyage scolaire est organisé dans une classe, les modalités financières sont expliquées et négociées avec les parents d'élèves concernés.

MODALITES FINANCIERES

I- Calendrier

La facturation annuelle est transmise au début du mois d'octobre de l'année scolaire. L'échéancier est basé sur 10 mensualités, d'octobre à juillet.

II- Mode de règlement

Le mode de règlement est le prélèvement bancaire. Les prélèvements sont effectués le 10 de chaque mois. Les demandes de prélèvement de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

Tout changement de compte bancaire doit être signalé avant le 1er de chaque mois pour être pris en compte le même mois. Le RIB doit être transmis au secrétariat dès que possible. Un mandat SEPA est joint en dernière page. Il est à retourner signé.

Si toutefois le prélèvement bancaire n'est pas possible, les règlements par chèque peuvent se faire : annuellement en début d'année scolaire ou au début de chaque trimestre. L'ensemble des chèques doit être transmis au secrétariat dès réception de la facture annuelle.

III- Impayés

L'entretien de bonnes relations avec les familles et la gestion financière de l'Ensemble Scolaire reposent sur un paiement régulier de la scolarité et de la demi-pension. Toutes les sommes dues et non réglées aux échéances prévues pourront faire l'objet d'un recours contentieux, majorées des frais de procédure et des pénalités de retard prévues par les dispositions légales en vigueur.

En cas de prélèvement impayés, des frais seront facturés aux familles.

En outre, en cas d'impayés, l'Ensemble scolaire se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante. Il se réserve également le droit de refuser l'accès de l'enfant à la garderie, à l'étude ou aux activités supplémentaires.

Pris connaissance le à

Signature du (des) responsable(s) légal(aux)

ANNEXE AU RÈGLEMENT FINANCIER

FICHE RÉGIME

Nom et prénom de l'élève :

Classe pour l'année scolaire **2026/2027** :

CONTRIBUTION

	Ecole Saint Germain	Collège Le Jouteux
Contribution mensuelle (10 mois) des familles	71,00€ / mois	73,70€ / mois
<input type="checkbox"/> Contribution de solidarité	Montant que je verse :	

CANTINE

Externe	Demi-pensionnaire		Primaire Montant mensuel	Collège Montant mensuel
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi	4 jours / semaine	77,00 €	79,80 €
		3 jours / semaine	57,75 €	59,85 €
		2 jours / semaine	38,50 €	39,90 €
		1 jour / semaine	19,25 €	19,95 €
		Repas occasionnel	5,80 €	6,00 €

GARDERIE (maternelle et primaire)

Le matin	Le soir
De 7h30 à 8h45	De 16h45 à 18h30
<input type="checkbox"/> lundi <input type="checkbox"/> mardi <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi	<input type="checkbox"/> lundi <input type="checkbox"/> mardi <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi

Tarif : 2,20 € par heure, avec facturation au quart d'heure.

ÉTUDE

ÉTUDE - Ecole (à partir du CE1) - Collège de 17h à 18h	
ETUDE 4 soirs par semaine – 36 € par mois	
ETUDE 3 soirs par semaine* – 27 € par mois	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi
ETUDE 2 soirs par semaine* – 18,00 € par mois	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi
ETUDE 1 soir par semaine* – 9 € par mois	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi

* Merci de cocher les jours où l'enfant restera en étude.

Fait à

Le

Signature des parents :